



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX
DEROGATOIRES DURANT LE MOIS DE JUIN
2021 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25
BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-21-197
EN DATE DU 01 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-487 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, adjointe au Maire ; déléguée au développement économique et emploi ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « Atelier mains d'anges », « Les perles de Mélina », et « Les folies d'Agnès bijoux », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « Atelier mains d'anges » dont le siège est situé 22 rue des violettes à CHAMPS-SUR-MARNE (77420), représentée par Madame Janine VALID.

Durée : du lundi 31 mai 2021 à 11h00 au lundi 7 juin 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Les perles de Mélina » dont le siège est 23 rue du Colonel Yves Massié à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700), représentée par Madame Mélina MEYNIER.

Durée : du lundi 7 juin 2021 à 11h00 au lundi 14 juin 2021 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210601-lmc1H8481H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/06/2021
Date de Publication : 01/06/2021

⇒ « Les folies d'Agnès bijoux » dont le siège est situé 22 rue Pierre Loti à YERRES (91330), représentée par Madame Agnès MARTELLA.
Durée : du lundi 21 juin 2021 à 11h00 au lundi 28 juin 2021 à 10h00,
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET